

# Contenu et utilisation du présent dossier

## Quatre documents :

**1) Note de présentation générale :** contexte et raisons de la révision n°2 du PPR de Val d'Isère, avec opposabilité anticipée ; présentation des évolutions depuis la révision n°1 approuvée le 21 novembre 2013 et annulée le 29 mars 2016.

**2) Note de présentation détaillée :** description, générale et zone par zone, des phénomènes naturels pris en compte dans le P.P.R.

**3) Documents graphiques :** un jeu de plans de zonage sur lesquels sont reportées les limites du périmètre réglementé et des différents secteurs définis selon la nature des prescriptions et recommandations qui y sont applicables.

**4) Règlement :** présentation des prescriptions, recommandations et remarques applicables dans les zones délimitées dans le document ci-dessus.

## Recherche portant sur un secteur précis :

- Prendre le document n°3, "Documents graphiques",
  - à l'aide du (ou des) plan(s) d'assemblage, repérer le secteur concerné,
  - noter la (ou les) référence(s) du plan de zonage,
    - se reporter au plan de zonage,
    - noter les références réglementaires du secteur concerné.
- Prendre le document n°4, "Règlement",
  - à l'aide des références du plan de zonage notées ci-dessus, consulter la (ou les) fiche(s) correspondante(s) du Règlement, sans oublier de consulter la totalité du document tant pour les renseignements généraux qu'il contient, et qui sont indispensables à la bonne compréhension des fiches, que pour l'indispensable lecture des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

## **Pour en savoir plus sur les raisons des contraintes réglementaires portant sur le secteur concerné :**

- Prendre le document n°2, "Note de présentation détaillée",
  - à l'aide de la table des matières cartographique, repérer le secteur concerné,
  - noter les numéros de pages de la ou des fiche(s) phénomène(s) concernant ce secteur,
    - lire ces fiches où sont précisés le contexte local, les événements naturels marquants, les protections existantes et leur efficacité présumée ainsi que le phénomène de référence retenu.